

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 12085
Numéro SIREN : 850 367 160
Nom ou dénomination : FARIMON

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2022 sous le numéro de dépôt 150289

FARIMON
SAS 1 000 euros
Siège social : 25 Avenue de Saint Ouen
75017 Paris
SIREN 850 367 160
RCS PARIS

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date
du 30 juin 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 30/06/2022, à dix-huit heures,

Les associés de la Société se sont réunis au siège de la Société ou par téléphone, sur convocation de la Société conformément aux statuts.

Sont présents

- Monsieur Farid RACHEDI

La totalité des parts sociales étant réunis, l'assemblée peut délibérer à la majorité requise pour ce type de décision.

Monsieur Farid RACHEDI, Président de la Société, préside la réunion de l'Assemblée Générale.

Le Président constate que l'ensemble des associés de la Société sont présents ou représentés à la présente réunion de l'Assemblée Générale. Aussi, le Président constate que le quorum requis pour la présente Assemblée Générale est atteint et, qu'en conséquence, ladite Assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés de la Société ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation de résultat 2021
- Décision de poursuivre l'exploitation malgré la perte de la moitié du capital social

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution
(Affectation de résultat 2021)

L'Assemblée Générale, prend note que la société a dégagé un résultat bénéficiaire de 15 002 € à la clôture de l'exercice 2021 soit au 31/12/2021

L'Assemblée Générale, décide d'affecter ce résultat au report à nouveau.

Après l'affectation du résultat 2021, soit un bénéfice de 15 002 €, le report à nouveau s'élève à un solde débiteur de 375 € et les capitaux à 625€.

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres représente à ce jour plus de la moitié du capital social ; Le bénéfice de l'exercice ayant permis de reconstitue la plus de la moitié du capital social.

Pour la rappel

- **compte des pertes antérieures les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social**
- **et que Malgré la perte de la moitié du capital social, les associés ont décidés de ne pas dissoudre la société et de poursuivre la continuité de l'exploitation de la société**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés de la Société.

Deuxième résolution
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale décide, en conséquence des résolutions précédentes, de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes à l'effet d'effectuer, ou de faire effectuer, toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés de la Société.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire.

RACHIDI

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RACHIDI', written over a light blue grid background.